

I – Exemples de moyens pouvant être envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique

Orientations	Acteurs concernés			
	Citoyens	Organisations et entreprises de la société civile	Municipalités locales et régionales Agglomérations	Organisations gouvernementales Réseaux et établissements publics et parapublics*
1 Consolidier le système québécois de sécurité civile	Faire l'acquisition d'une trousse d'urgence.	Adopter une politique interne de gestion des risques de catastrophe.	Inscrire la préoccupation sur les risques et les catastrophes à l'intérieur des politiques, des procédures, des stratégies et des programmes. Adopter des dispositions ou établir des orientations en sécurité civile.	
	S'engager auprès d'organisations de bénévoles.	Désigner des personnes ou des équipes et leur attribuer des responsabilités et des fonctions en sécurité civile.		
	Participer aux travaux des comités de concertation établis dans leur milieu, le cas échéant.	Établir ou consolider les structures et les mécanismes de fonctionnement favorisant la concertation et la coordination des actions et facilitant les échanges et les interactions entre tous les acteurs du milieu (CMMI, OMSC, ORSC, OSCQ, CSCQ, etc).		
	S'approprier et mettre en application les concepts de base, l'approche et les principes en sécurité civile ainsi que le processus de gestion des risques.			
2 Améliorer la connaissance des risques	Contribuer à la réalisation d'historiques des catastrophes ou à la documentation des circonstances et des conséquences des événements passés.			
	Améliorer l'état des connaissances à l'égard des aléas potentiels en tenant compte de leurs activités et de leurs installations.			
	Contribuer aux démarches visant l'établissement de la vulnérabilité aux aléas identifiés ainsi que la détermination des conséquences potentielles qui y sont associées.		Identifier et analyser les vulnérabilités sur le territoire québécois à l'égard d'aléas particuliers, en s'attardant particulièrement aux réseaux et aux équipements assurant les services essentiels.	
		Poursuivre et intensifier les efforts afin de mieux connaître les risques émergents et circonscrire les grands enjeux qu'ils posent. Développer l'expertise et les moyens permettant de mieux définir les probabilités d'occurrence des divers aléas et leurs conséquences potentielles sur les éléments vulnérables du milieu.		
3 Accroître le partage d'information et le développement des compétences	Organiser ou participer à des activités de communication et de sensibilisation sur divers aspects liés aux risques et aux sinistres.			
	Prendre connaissance des risques présents dans leur environnement et des mesures à prendre en cas de sinistre.	Mettre en place un mécanisme permettant l'échange sécurisé de données. Se doter d'un programme de formation en sécurité civile destiné au personnel.		
	Participer aux formations permettant de mieux gérer les risques présents dans leur milieu.	Mettre en place et collaborer avec des chaires de recherche liées à des questions de sécurité civile.		
	Présenter leur candidature au Mérite québécois de la sécurité civile et incendie.			
4 Recourir en priorité à la prévention	Restaurer et protéger les écosystèmes qui constituent des protections naturelles contre les aléas.			
	Contribuer à la surveillance d'indices laissant présager de la manifestation de certains aléas (observation de la crue des eaux, de fissures dans un talus, du recul de la côte, etc.).		Délimiter les zones exposées à des aléas où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières et régir en conséquence.	Adopter ou réviser les orientations gouvernementales destinées à régir l'occupation du sol dans les zones exposées à divers aléas.
	Remplacer les piles des avertisseurs de fumée.	Mettre en place des moyens permettant l'observation de situations pouvant être à l'origine d'aléas, le suivi de leur évolution et la diffusion d'une alerte aux intervenants et aux populations exposées.		
	Déblayer les toitures en hiver.	Implanter ou améliorer les programmes d'inspection et d'entretien des réseaux, ouvrages et équipements sous leur responsabilité.		
	Ramoner les cheminées.	Mettre en place des mesures permettant de protéger les systèmes essentiels et les actifs clés (protection physique, mesures de redondance, etc.). Travailler de façon concertée pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.		
5 Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes	Préparer une trousse d'urgence permettant une autonomie de trois jours.	Développer ou renforcer la préparation générale aux sinistres et celle adaptée aux risques majeurs déterminés.		
	Disposer d'une trousse de premiers soins.	Établir une démarche permanente visant à assurer, lors de sinistres, la continuité de leurs activités essentielles (plan de continuité des services essentiels, inventaire des biens, plan de relève, etc.).		
	Tester, par un exercice, leurs procédures d'évacuation.	Mettre en place des structures et adopter des modalités de fonctionnement en vue d'un déploiement coordonné et concerté des mesures de rétablissement entre les intervenants (comités de rétablissement, rôles et responsabilités des acteurs, etc.).		
	Revoir annuellement le contenu de leur trousse d'urgence et de leur trousse de premiers soins.	Prévoir des mécanismes de collaboration pour la planification et la mise en œuvre de la reconstruction. Mettre en place un programme d'exercices pour valider la pertinence et l'efficacité des mesures prévues.	Adopter des principes qui guideront la reconstruction à la suite d'un sinistre (la reconstruction doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et tenir compte de l'ensemble des risques en présence, etc.).	

* Pour certains moyens envisagés, les établissements publics et parapublics peuvent être associés davantage à des organisations de la société civile. Certains moyens envisagés sont susceptibles de ne concerner que certaines organisations gouvernementales ou certains établissements publics et parapublics.